



communiqué

Anticipation de la loi Pécresse : Projet de vente de locaux du Cnam Halte à la braderie !

Le Cnam anticipe la nouvelle loi Pécresse du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités qui permet le transfert du patrimoine immobilier de l'Etat vers les universités. Les établissements peuvent ainsi devenir propriétaires et décider de la vente de leurs biens immobiliers.

La dégradation de la situation immobilière de l'établissement touche l'ensemble des conditions de travail des personnels et des auditeurs.

La responsabilité de l'Etat est manifeste par son désengagement continu en moyens financiers et par l'absence de créations de postes.

Comme seul remède la direction du Cnam vient d'annoncer la possibilité de vendre des locaux de Paris pour reconstruire un Cnam hors de Paris. De ce fait le projet laisse planer la remise en cause de la mission principale du Cnam : les cours du soir. Nous contestons le fond et la forme de ces choix qui à aucun moment ne mettent en relation les évolutions possibles de l'offre de formation du Cnam par rapport à ses missions et aux besoins des usagers.

Une fois de plus les personnels et les utilisateurs n'ont pas été consultés sur ces projets.

Au coeur de ce scénario, le projet d'un partenariat public-privé, qui permet à l'Etat de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et l'exploitation d'équipements publics. Cela revient à céder le patrimoine et les missions de service public au secteur privé et à sa logique de rentabilité et de profits. C'est une véritable privatisation qui aura notamment des répercussions négatives sur l'emploi statutaire.

La FERC-sup CGT demande :

- Le gel de toutes décisions entraînant l'avenir du Cnam par une direction en fin de mandat
- Un financement de l'Etat pour la formation professionnelle à hauteur des besoins
- L'exploration de solutions alternatives au PPP pour la réhabilitation du Conservatoire
- Le maintien et le développement de l'emploi public statutaire
- Un véritable débat national sur l'avenir du Cnam mettant en présence auditeurs, personnels, pouvoirs publics, organisations syndicales et patronales.

Montreuil, le 15 octobre 2007